

# FORMATION MOTOCYCLISTE



**CTRPN** du  
**15 juillet 2021**

**L'UNSA Police propose deux amendements sur la nouvelle instruction concernant la formation des motocyclistes.**

projet de l'administration:

En préambule:

Les motocyclistes de la police nationale sont chargés de l'ensemble des problématiques de sécurité, **dans les domaines du renseignement, de la police générale, de la lutte contre la délinquance et la criminalité.**

Ce sont des spécialistes formés spécifiquement aux missions, aux exigences et aux enjeux majeurs de sécurité routière. Ils contribuent activement à la prévention du risque routier dans leur travail quotidien et dans le cadre d'actions de prévention.

Proposition après amendement UNSA Police:

En préambule:

Les motocyclistes de la police nationale sont des policiers spécifiquement formés aux missions, aux exigences et aux enjeux majeurs de sécurité routière. Ils contribuent activement à la prévention du risque routier dans leur travail quotidien et dans le cadre d'actions de prévention.

Ils peuvent être chargés des missions dévolues aux corps de la police nationale auxquels ils appartiennent et relevant des domaines d'intervention de la police nationale, en matière de sécurité et paix publiques, maintien de l'ordre, renseignement et lutte contre l'immigration irrégulière.

projet de l'administration:

C – Les affectations

Deux sessions de formation auront lieu chaque année :

- La session du premier semestre ouverte à toutes les directions.
- **La session du second semestre exclusivement réservée aux postes au sein de la Préfecture de Police.**

Proposition après amendement UNSA Police:

C – Les affectations

Deux sessions de formation auront lieu chaque année :

- La session du premier semestre ouverte à toutes les directions.
- Le mouvement général de mutations, ouvert au cours du premier semestre pour des prises de fonctions entre le 1er juillet et le 1er septembre de l'année, veillera à pourvoir les postes de motards vacants dans les directions concernées, en particulier la DCSP et la DCCRS. La PP sera invitée à proposer des postes dans le cadre du mouvement général.
- La session du second semestre sera prioritairement réservée aux postes offerts à la préfecture de police. Toutefois, en fonction des résultats des deux premiers mouvements de l'année au profit des motards, des postes pourront être proposés à la DCSP et à la DCCRS.



**L'UNSA Police note que cette instruction appliquée en expérimentation fera l'objet d'un suivi permettant d'éventuelles modifications !**